

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 MARS 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 mars 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin et Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Absence motivée : madame Nathalie Ayotte, conseillère au siège # 5

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

- ❖ Monsieur le Maire souhaite les sincères condoléances à Madame Pâquerette Coulombe qui a perdu son frère le 20 février dernier de la part des citoyens et citoyennes de la municipalité.

2014-03-37 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2014-03-38 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3
FÉVRIER 2014**

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014;

ADOPTÉE

**2014-03-39 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE DU 4 FÉVRIER AU MARS 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 février au 3 mars 2014, pour un montant de 59,459.30 \$ et numérotés consécutivement de 2003 à 2016 pour les chèques de payes et de 2324 à 2356 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2014-03-40 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES
TRAVAUX – DESCRIPTION DES OUVRAGES – GÉRANCE –
FACTURES # 13031873 – 13031874 – 13031875**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 13031873, 13031874 et 13031875 pour un total de 9,170.31 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées, assistance à la gérance et les activités relatives à l'exploitation des ouvrages pour la période du 23-11-2013 au 17-01-2014.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-03-41 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR - HONORAIRES
PROFESSIONNELS – PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES
RACCORDEMENTS INVERSÉS – CONCEPTION D'UN PLAN
D'ACTION – FACTURE # 13031876**

Considérant que le Conseil municipal a donné un mandat à la firme BPR pour la conception d'un plan d'action sur l'élimination des raccordements inversés tel que mentionné dans la résolution 2013-11-225;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le paiement de la facture n° 13031876 pour une somme de 1,220.70 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels pour la conception d'un plan d'action concernant les raccordements inversés pour la période du 23-11-2013 au 17-01-2014.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé en partie par les travaux programmés et acceptés dans la taxe d'accise 2010-2013 et le solde avec la part de la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-03-42 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SERVITECH –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SUIVI DOSSIER
EXPROPRIATION TERRAIN DES BASSINS - FACTURE #
50004646**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 50004646 pour un total de 2,608.50 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant le suivi et la confrontation relativement au projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité dans le dossier d'expropriation du terrain des bassins pour la période du 20 septembre 2011 au 11 février 2014.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-03-43 APPROBATION DE L'INDEMNITÉ POUR LA PERTE DU
TRACTEUR KJT 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve l'indemnité pour une somme de 11,427.12 \$ pour la perte totale du tracteur KJT 2007 tel que proposé par les assurances et autorise la directrice générale à signer la réclamation 3AB/19,027 tel que préparé et soumis par la MMQ.

ADOPTÉE

❖ **Tracteur KJT et souffleur :**

Monsieur le Maire désire que le conseil se réunisse pour discuter s'il est toujours approprié de faire réparer l'autre tracteur KJT et de discuter des divers équipements que la municipalité pourrait mettre en vente.

**2014-03-44 APPROBATION D'AFFECTER LE SURPLUS NON RÉSERVÉ
POUR L'ACHAT DU TRACTEUR KJT FAIT EN 2013 SUITE À LA
RÉSOLUTION 2013-08-160**

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches a fait l'achat d'un tracteur KJT année 2005 numéro d'identification du véhicule 06A0400227 appartenant à monsieur André Morin résident au 467, Route 132 Est, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0 pour une somme de 5 500 \$ en août 2013 par la résolution 2013-08-160;

Considérant que la municipalité devait affecter cette dépense à des fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal affecte la dépense de 5 500 \$ au surplus accumulé non réservé de la municipalité pour l'achat dudit tracteur.

ADOPTÉE

**2014-03-45 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR COLLECTES
DOUBLES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise Groupe Bouffard à faire la collecte des matières résiduelles chaque semaine à partir du 9 juin au 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉE

**2014-03-46 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR COLLECTES DE
GROS REBUTS 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise Groupe Bouffard à faire deux collectes de gros rebuts pour 2014, une en mai et l'autre en septembre.

ADOPTÉE

**2014-03-47 ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-
PAIEMENT DES TAXES**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de mars 2014, au bureau de la Municipalité régionale de comté de la Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendus pour taxes municipales et/ou scolaires non payées, le tout tel qu'il appert à l'annexe « A » faisant partie intégrante de la présente résolution et du présent procès-verbal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à retirer du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 20 mars 2014 à 16 heures, les taxes 2012 et les intérêts dus sous forme de chèque certifié, monnaie légale ou dépôt direct dans le compte de la municipalité ou tout immeuble dont le propriétaire aura fourni les preuves qu'il acquittera les sommes dues durant l'année.

La directrice générale et secrétaire-trésorière sera tenue d'envoyer une lettre enregistrée informant le propriétaire que sa propriété sera vendue pour taxes impayées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière ne devra pas envoyer les comptes de taxes qui doivent moins de 100.00 \$ pour les 2012 en recouvrement.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à enrichir si ces immeubles se rendent en vente pour taxes en juin prochain pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, pour le montant des taxes municipales et scolaires auquel seront ajoutés les intérêts et les frais.

ADOPTÉE

**2014-03-48 DEMANDE DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
SUBVENTIONS SALARIALES POUR 2 PARTICIPANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale à préparer et déposer auprès d'Emploi Québec une demande d'aide financière pour un projet de subventions salariales.

QUE le projet sera 19 semaines en raison de 37heures/semaine pour le 1^{er} participant pour la voirie du 5 mai au 12 septembre et sera de 12 semaines en raison de 40 heures/semaine pour le 2^e participant comme proposé au centre touristique du 9 juin au 29 août.

Le 1^{er} poste sera pour aider le responsable des travaux de voirie et l'autre poste sera pour l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'organisation d'activités au centre touristique durant la saison estivale.

La municipalité payera la différence pour se rendre à 12.00 \$/heure pour l'adjoint à l'inspecteur et pour le préposé au centre touristique le taux du salaire minimum.

QUE le Conseil autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches.

QUE la directrice générale, son adjointe et l'inspecteur municipal soient mandatés pour faire le suivi et encadrer les participants.

ADOPTÉE

2014-03-49 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

APPUYÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 298 sur les rejets dans les réseaux d'égout et qu'il en fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

❖ Voir texte du règlement dans le livre des règlements de la Municipalité.

2014-03-50 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

APPUYÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend participer à l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la région de disposer de leviers supplémentaires pour soutenir son développement et la volonté des partenaires d'agir collectivement et solidairement;

CONSIDÉRANT la force que représente un projet collectif et qu'il assure des retombées pour tous les partenaires, soit les municipalités, les MRC, la Première Nation des Malécites de Viger;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 259-2014 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matanie au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien ainsi que les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait aux délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit de retrait;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales pourront exercer leur droit de retrait des délibérations en transmettant à la MRC de La Matanie, par courrier recommandé, avant le 13 mars 2014, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle la municipalité exerce ce droit;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

DE signifier à la MRC de La Matanie, par la présente résolution, que la municipalité de Grosses-Roches accepte de participer au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergies éoliennes issues de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec la MRC de La Matanie, les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

DE signifier à la MRC de La Matanie, par la présente résolution, que la municipalité de Grosses-Roches renonce à son droit de retrait.

ADOPTÉE

2014-03-53 *AUTORISATION DU PAIEMENT 11e VERSEMENT À L'ENTREPRISE TRANSPORT PIERRE DIONNE INC. POUR PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX CONNEXES*

Considérant que la Firme BPR a procédé à un décompte progressif n°11 en date du 3 mars 2014 suite à une analyse et recommande le paiement des travaux exécutés en date 22 janvier 2014, et ce, pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Transport Pierre Dionne Inc. », se résument comme suit :

Intervenants/Programme

Travaux	Cumulatif	Présente demande
---------	-----------	------------------

▪ Travaux exclusifs à la Municipalité		
. PIQM	2 404 449,69 \$	109 408,26 \$
. TECQ 2010-2013	207 113,56 \$	50 373,74 \$
. Sécurité publique	259 656,22 \$	13 666.11 \$
. Exclusif	(95 161,61 \$)	(352,02 \$)
Total (taxes incluses)	2 776 057,86 \$	173 096,09 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 11 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 173 096,09 \$.

QUE lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 269 dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-03-54 NOUVEAU FONDS « INITIATIVES DU MILIEU RURAL » APPUI
AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que le Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) a adopté de nouvelles politiques qui guideront les interventions de leurs conseillers pour mieux répondre aux besoins des entrepreneurs et des organisations ;

Considérant que le CLD est conscient que les comités de développement des municipalités possèdent très peu de ressources financières et qu'ils peinent à fournir une mise de fonds pour des projets signifiants dans nos municipalités ;

Suite à cette réflexion, il annonce le nouveau fonds ci-haut mentionné dans le but de faire bénéficier les Comités de développement d'une aide financière de 2 000,00 \$ moyennant une participation financière de 25 % exigée de la municipalité ;

Considérant que la municipalité reconnaît officiellement que le Comité de Développement de Grosses-Roches est l'organisme local de développement ;

Considérant que la municipalité désire que ledit Comité puisse bénéficier de cette aide financière et établir un plan d'action et en faire profiter les organismes du milieu ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte sa participation financière de 25 % après avoir pris connaissance du plan d'action annuel des projets proposés et donnera suite suivant les projets à venir du Comité de développement de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2014-03-55 REMERCIEMENT AU CONSEILLER MONSIEUR GILBERT
FOURNIER POUR SON IMPLICATION DANS LE MONDE
MUNICIPAL D'OCTOBRE 1976 À NOVEMBRE 2013**

Considérant que le conseiller, Monsieur Gilbert Fournier, a été conseiller municipal de la municipalité de Grosses-Roches d'octobre 1976 à novembre 2013;

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches désire souligner l'implication de monsieur Fournier au sien de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale à faire préparer une plaquette remerciant chaleureusement monsieur Gilbert Fournier pour les trente-sept ans consacrés à la vie municipale de Grosses-Roches.

QUE la plaquette sera remise à monsieur Fournier lors d'une activité dans la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-03-56 RÉUNION DU 7 AVRIL 2014 REPORTÉE AU 14 AVRIL 2014 À
CAUSE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES**

Considérant que la municipalité tient ses réunions de conseil au même local qui servira aux élections provinciales;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches reporte la réunion ordinaire du mois d'avril au deuxième lundi du mois soit, lundi le 14 avril 2014 à la même heure et au même endroit.

ADOPTÉE

**2014-03-57 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT – DON À LA
FONDATION PAUL-PINEAULT POUR LA MALADIE
D'ALZHEIMER**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour une somme de 50,00 \$ à la Fondation Paul-Pineault pour la maladie d'Alzheimer.

ADOPTÉE

VARIA :

- Lettre du MTQ avisant qu'il refusait de classer la Route du Ruisseau-Gagnon et route 7^e Rang Ouest de Saint-René-de-Matane route collectrice;
- Lettre de la Fédération canadienne des municipalités sollicitant l'adhésion de la municipalité à la Fédération (refusée);
- Lettre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes remerciant la municipalité pour son appui;
- Règlement # 260-2014 de la MRC de la Matanie décrétant une dépense de 54 500 \$ et un emprunt pour 5 ans pour l'acquisition d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels pour le Service régional de génie civil;
- Règlement # 259-2014 de la MRC de la Matanie fixant la participation des municipalités au projet de parc éolien communautaire Bas-St-Laurent.

2014-03-58 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et suite à la période régulière de questions du public ;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente séance il était 21 h 20.

ADOPTÉE

La directrice générale,

Le Maire,

Linda Imbeault
Secrétaire-trésorière

André Morin

Je soussigné, André Morin, maire, approuve les résolutions contenues au procès-verbal du 3 mars 2014.

André Morin, maire